

République Française
 Département des Alpes-Maritimes
 Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 27/2022

Séance du 13 juin 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	11
Vote	14
Date convocation	09/06/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022.

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY.

Pouvoirs : Geneviève PEPE donne pouvoir à Fabienne RASPAU, Yvette MARTIN donne pouvoir à Yves GILLI, Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire d'Utelle,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant qu'il convient de fixer le montant des subventions versées associations pour l'année 2022,
 Le Maire propose au Conseil Municipal le montant des subventions aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant subventions
Amont	100.00
Association Racines et traditions	500.00
Comité des fêtes du Chaudan	500.00
Comité des fêtes du Cros d'Utelle	500.00
Comité des fêtes d'Utelle	500.00
Comité des fêtes de Figaret	500.00
OCCE école de St Jean	200.00
Poterie Artisanale Utelloise	750.00
Foyer du collège Bréa	100.00
Amicale des Sapeurs Forestiers de Lantosque	100.00
Association des parents d'élèves de St Jean	300.00
Association sportive du Collège Bréa	300.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lantosque	100.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Plan du var	100.00
Les chats du Mercantour	350.00
Chapellenie Laïque de Figaret	300.00
Portail vésubien	350.00

En outre le Maire précise que les subventions seront versées aux associations dès lors qu'ils présenteront un dossier complet comprenant : le courrier de demande, le rapport moral et le rapport financier de l'association.

AR Prefecture

006-210601514-20220613-272022-DE
Reçu le 17/06/2022

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec
13 voix pour
1 abstention**

DECIDE

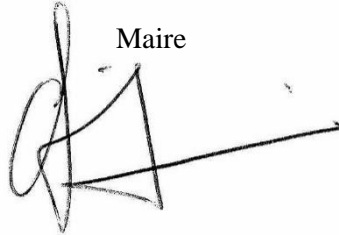
- **ACCEPTE** les montants des subventions sus-énoncés,
- **AUTORISE** l'imputation des crédits au chapitre 65 de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Gilli', written over a faint rectangular stamp or grid.